

Retour d'expérience

Centre de ressources Trame verte et bleue

## Les Trames écologiques sur le territoire de Marne & Gondoire : de la cartographie à l'action



**PORTEUR DE PROJET :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire  
**CONTACT :** Emmanuelle Frazdi, Directrice de l'Environnement  
**MAIL :** Environnement@m  
marneetgondoire.fr  
**DÉBUT ET FIN :** 2010 - ∞

**ÉCHELLE :** Intercommunale  
**RÉGION :** Ile-de-France  
**THEME :** Milieux urbains  
**TYPE D'ACTION :** Intégration dans les documents d'urbanisme

Situé au sein de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) se distingue par la richesse de ses espaces naturels, notamment le site classé de la vallée de la Brosse et de la Gondoire. Confrontée aux dynamiques de densification et d'urbanisation qui marquent les territoires périurbains franciliens, la CAMG a fait le choix d'une approche volontariste pour préserver son identité paysagère et la qualité de vie de ses habitants. Elle mène ainsi une politique ambitieuse de préservation et de restauration des Trames écologiques, afin de concilier développement territorial, biodiversité et cadre de vie.

### 1/ LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS, UN OUTIL FONCIER ET STRATÉGIQUE STRUCTURANT

Pour pallier à la pression d'aménagement du secteur, la communauté d'agglomération a mis au point un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) dès 2010. Ce périmètre constitue un outil de protection permettant de sécuriser certaines zones particulièrement sensibles du territoire, comme les espaces agricoles ou naturels. C'est un moyen de protection renforcé par rapport au seul classement des terrains en zone A ou N du PLU. En effet, une fois le PPEANP approuvé par délibération du Conseil départemental ou l'intercommunalité (également compétente depuis la loi LAAF<sup>1</sup> de 2014), toute modification de son périmètre ne peut intervenir que par décret interministériel. Ce périmètre s'impose aux documents d'urbanisme locaux. Le PPEANP



<sup>1</sup> La loi LAAF (2014), ou loi de modernisation de l'action publique territoriale, clarifie la répartition des compétences entre collectivités et renforce le rôle des intercommunalités

s'articule également avec les différents zonages de protection (Natura 2000, site classé, site inscrit, APPB, PRIF, ENS) en renforçant la cohérence territoriale de ces statuts et apportant un complément spatial sur les zones non couvertes par ces différents dispositifs, permettant ainsi de protéger également une nature plus « ordinaire », tout aussi essentielle.

Ainsi, dès sa mise en œuvre, le PPEANP a permis de conserver 3 600 Ha d'espaces agricoles et forestiers de l'urbanisation. Depuis sa mise en place, le périmètre a été élargi : 19 communes sont aujourd'hui couvertes par le PEANP, préservant 5 830 ha d'espaces agricoles naturels et forestiers et formalisant ainsi la volonté de celles-ci de vouloir conserver le caractère agricole et naturel du territoire.

Aujourd'hui, grâce à ce périmètre, la communauté d'agglomération compte 1/3 d'espaces urbains, 1/3 d'espaces agricoles et 1/3 d'espaces forestiers sur son territoire. Cette démarche permet à la CAMG d'encadrer l'étalement urbain, tout en préservant des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité au sein d'espaces urbains semi-denses.

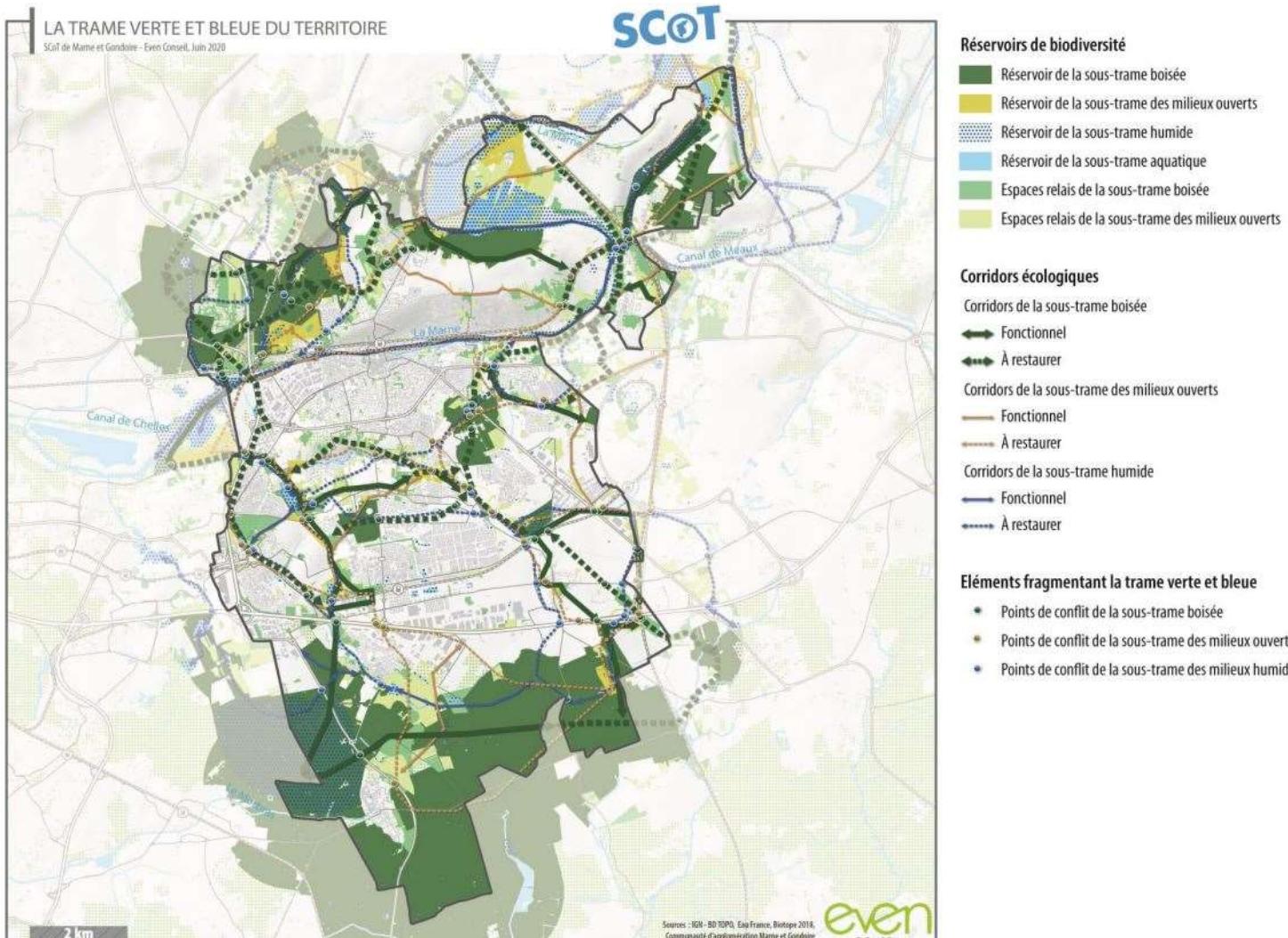
Ce périmètre est également un outil de programmation : un programme de 39 actions concrètes a été établi en concertation sur la base de l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts comprenant une identification des différentes trames écologiques.

## 2/ MÉTHODE D'IDENTIFICATION DES TRAMES ECOLOGIQUES

L'étude réalisée dans le cadre du PPEANP ainsi que la prise en compte des objectifs du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France ont largement motivé la réalisation de la Trame verte et bleue du territoire de Marne et Gondoire.

L'étude TVB a tout d'abord débuté par une identification cartographique des réservoirs de biodiversité. Ceux-ci comprennent :

- Les espaces naturels remarquables disposant d'un statut de protection (zone N2000, ZNIEFF, ENS, arrêtés de protection de biotope) ;
- Des espaces naturels de milieux humides, des cours d'eau, ainsi que des zones d'expansion de crues ;
- Des espaces qualifiés de zone d'extension participant au maintien d'une richesse écologique sur le territoire. Il peut s'agir d'espaces semi-naturels en partie artificialisés (grands parcs) ou des zones de transition entre les espaces urbains et naturels (lisières urbaines).



Par la suite, des corridors ont été identifiés, en s'appuyant sur la TVB régionale présentée dans le SRCE d'Île-de-France et en définissant des réservoirs de biodiversité prioritaires à relier.

Les réservoirs ainsi que les corridors se déclinent selon plusieurs sous-trames :

- Sous-trame des milieux humides, autour du corridor principal de la Marne et constitué d'un ensemble de corridors secondaires, les rus et les zones d'expansion des crues, reliant des habitats aquatiques stagnants (mares, étangs)
- Sous-trame herbacée, composée d'espaces verts et agricoles, de chemins enherbés et de friches. Elle prend également en compte les îlots de végétation subsistants dans les espaces de grande culture, comme les bosquets ou les haies, qui jouent un rôle important dans le maillage écologique local.
- Sous-trame forestière, constituée de massifs forestiers et de zones boisées, qui comportent une grande diversité sur le territoire de la CAMG.

Sur la base de la définition de la TVB du territoire, une étude de caractérisation et d'atténuation des points de conflit des trames écologiques a été réalisée entre 2016 et 2017. Celle-ci avait pour objet d'identifier les zones de conflit entre les continuités écologiques et les éléments fragmentant, comme des axes de transports ou l'urbanisation, tout en priorisant des actions de résorption.

Plusieurs fiches actions ont ainsi été proposées, axées sur des secteurs de points de conflits identifiés dans le maillage de la TVB. Ces fiches comprennent des actions à différentes échelles, allant de la plantation de haies à la création d'un réseau de mares en passant par l'installation de passages à faune. Les fiches actions ont été communiquées aux différents maîtres d'ouvrage du territoire (concernant la gestion différenciée des espaces à proximité d'espaces naturels, notamment), tandis que d'autres ciblaient des actions concernant les compétences propres de la communauté d'agglomération.

### **3/ RESTAURER LA TRAME BLEUE : LA MARNE ET LE RU DU BICHERET**

L'étude de la Trame bleue sur le territoire de la CAMG a mis en évidence la fragilisation des continuités écologiques liées à la rivière de la Marne, sous l'effet de l'anthropisation. Elle a également souligné la nécessité d'une restauration hydromorphologique de certaines berges trop abruptes et du manque de végétalisation ne permettant plus d'offrir des zones de repos pour la faune aquatique.

L'objectif de ces aménagements est double : améliorer l'état écologique des berges et reconnecter les habitants à leur rivière. Ces aménagements s'inscrivent dans une approche cadre de vie, en intégrant des espaces récréatifs sécurisés et une valorisation paysagère.



Cette rivière est historiquement et majoritairement endiguée dès qu'elle rentre dans l'agglomération, jusqu'à sa confluence avec la Seine. Aujourd'hui, l'augmentation de la hauteur et de la violence des crues remet en question l'endiguement : en désimperméabilisant, en restaurant la ripisylve de la Marne, la CAMG recrée des zones d'expansion de crue, et ainsi aide à limiter le risque d'inondation en aval. Les travaux ont débuté dès 2009 par la restauration du tronçon de Pomponne (3 km), puis se sont poursuivis tronçon par tronçon, en réponse aux enjeux écologiques identifiés. Le dernier chantier en date concerne le quai de la Gourdine à Lagny (1 km), réalisé entre 2020 et 2024. Ce projet a intégré la restauration d'un ancien bras de la Marne dans le parc attenant au quai. Les aménagements incluent la reprise des berges par génie végétal ou technique mixte selon la disponibilité foncière, et l'installation de pontons, alternant promenades hautes et basses. La collectivité a majoritairement conduit ces travaux entre septembre et janvier pour éviter la période de reproduction de la faune.



Après travaux - quai de la Gourdine, Lagny

Des démarches d'acquisitions foncières peuvent être rendues nécessaires pour mener à bien ces projets, et un travail de sensibilisation a été réalisé auprès des habitants.

Trois tronçons ont été restaurés, soit 7,5 km de berges, et 1,8 km supplémentaires sont programmés avec la renaturation des berges de Montévrain et Lagny sur Marne à partir de septembre 2025.



Les techniques employées ont évolué depuis 2009 : initialement orientées vers de l'enrochement et des techniques mixtes, elles privilégient aujourd'hui des solutions de génie écologique. Des techniques mixtes ou des enrochements restent utilisées lorsque la stabilisation des berges la disponibilité foncière et la gestion des inondations l'exigent. Ces projets traduisent la volonté de faire de la Marne un espace de respiration, emblématique de l'identité du territoire.

L'étude TVB a également été complétée par un plan de gestion des rus mis en place en 2018, qui ciblait plusieurs enjeux :

- maîtriser l'évolution et la destination de l'ensemble du réseau hydrographique ;
- enrichir la connaissance sur les milieux aquatiques,
- préserver les habitats aquatiques
- favoriser la présence d'espèces patrimoniales,
- restaurer, maintenir ou accroître la fonctionnalité de la trame aquatique et humide

Dans ce cadre, en 2022, la communauté d'agglomération a procédé à la remise à ciel ouvert du ru du Bicheret, un cours d'eau autrefois endigué juste avant sa confluence avec la Marne. La buse étant étroite, elle constituait un réel élément fragmentant la continuité écologique, hydrologique et sédimentaire du cours d'eau, en plus d'accroître le risque d'inondation pour les habitations environnantes. L'enjeu de prévention des inondations devient ici un levier pour lever un point de blocage sur une continuité écologique. Une zone d'expansion des crues a été créée de part et autre du lit du ru, régulièrement en eau en hiver.

### PRINCIPALES DIFFICULTÉS

Le principal frein à la réalisation de ces opérations reste l'acquisition foncière. Dans certains cas, la CAMG était déjà propriétaire, mais dans plusieurs autres, des négociations ou des procédures de Déclaration d'Utilité Publique pouvant aller jusqu'à des expropriations ont été nécessaires. Les berges étant souvent des fonds de jardins sur lesquelles s'applique une servitude de halage ou de marchepied, il a fallu adapter les projets à la configuration foncière locale. Des démarches de concertation ont donc été menées, parfois sous forme de réunions publiques, pour impliquer les riverains et faciliter l'appropriation collective des projets.

### CLÉS DE REUSSITE

La réussite de ces projets tient à une approche cadre de vie qui fédère les communes, ainsi qu'à la multifonctionnalité des projets intégrant des enjeux écologiques, paysagers, de sécurisation des berges, de prévention des inondations et de qualité du cadre de vie.

### MAÎTRISE D'ŒUVRE, COÛTS & FINANCEMENTS

Coût-restauration de berges : 700 000 à 1 million d'euros chaque tronçon. 728 000€ pour la réouverture du Bicheret Financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Région et le Département.



## ENTRETIEN ET SUIVIS

Des suivis écologiques et morphologiques sont mis en place, incluant des plans de gestion, des profils en long et en large de manière à mesurer l'évolution des berges, ainsi que la gestion des prairies alentours en réalisant des compromis entre l'usage anthropique et les enjeux écologiques. Concernant les berges et le Bicheret, une campagne de suivi a été réalisée en hiver et au printemps 2025. Des suivis écologiques ont également été réalisés à la suite des travaux sur les espèces protégées et les zones humides. En 2023, 43 espèces d'oiseaux ont été observées sur le territoire, dont 19 faisant l'objet de suivi. Ces dernières sont associées à des habitats particuliers : espèces liées à la présence de l'eau (martin pêcheur d'Europe, Bergeronnette grise...), au milieu boisé (Pinson des arbres, fauvette à tête noire...) ou associées à des habitats cavicoles (Pic épeiche, Pic vert, Sittelle Torchepot...).



## 4/ RÉSORBER LES POINTS DE CONFLIT AVEC DES PASSAGES A PETITE FAUNE

Suite à l'étude TVB, la CAMG a installé plusieurs passages à faune au niveau des points de conflits identifiés. Les deux passages à faune implantés se situent au niveau des départementales, éléments fragmentant du territoire, et à proximité du parc de Rentilly, identifié comme un espace relais des continuités écologiques.

Pour les élus, ces projets peuvent constituer une première entrée vers la prise en compte de la biodiversité et peuvent susciter une dynamique collective autour de la préservation de la faune locale.

Un écuroduc à palan a été installé en 2021. La CAMG avait auparavant identifié une forte mortalité de petite faune sur ce tronçon et la commune était volontaire pour agir, en lien avec un enjeu de sécurité routière et de sensibilisation à la biodiversité. Bien que le suivi écologique soit limité, l'installation a une forte portée sensibilisatrice.

Un crapauduc a également été aménagé sur un ouvrage existant où le passage d'amphibiens était constaté. Ce passage relie le parc de Rentilly à un bassin d'eau pluviale situé de l'autre côté de la départementale. En parallèle, deux

mares ont été créées au sein du parc, pour offrir de nouveaux habitats et limiter la traversée des routes par les amphibiens. La gestion de ces mares est intégrée au plan de gestion différenciée du parc de Rentilly.



## MAÎTRISE D'ŒUVRE, COÛTS & FINANCEMENTS

Écuroduc : 2291 euros TTC

MOE : SOS écureuil roux et espèces sauvages

Crapauduc et mares : 17 000 euros TTC

Financé par la Région Ile-de-France

## 5/ IDENTIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME NOIRE

Consciente de l'impact croissant de la pollution lumineuse sur la biodiversité nocturne, la CAMG a réalisé en 2019 une étude spécifique sur la Trame noire, en parallèle de la finalisation de son étude TVB. Ce travail complète l'étude TVB et s'inscrit dans le contrat de transition écologique de la communauté d'agglomération.

### DESCRIPTION TECHNIQUE

#### Etude

L'étude s'est appuyée sur une modélisation de la pollution lumineuse croisée avec les enjeux écologiques et sociaux. Une orthophotographie nocturne, réalisée en mars 2021, a servi d'outil de communication et de sensibilisation auprès des communes et habitants. Ce document, accessible via le portail géographique intercommunal, met en évidence les secteurs sensibles et oriente les politiques d'éclairage sur le territoire.

## Mise en œuvre

Ainsi, une quinzaine de communes ont procédé à l'extinction totale ou partielle, dont une dizaine qui procède à l'extinction totale en cœur de nuit. D'autres communes ont choisi d'éteindre en ciblant des secteurs à enjeux jouxtant des espaces naturels, en croisant avec les enjeux sociaux et les usages des lieux concernés.

A la suite de ces études et du fait de l'accroissement du coût de l'énergie, plus d'une dizaine de communes ont engagé une dynamique de rénovation de leur parc d'éclairage. Treize communes pratiquent l'abaissement lumineux de 20% au minimum, celui-ci pouvant aller jusqu'à 90%. L'abaissement est réalisé dans la plupart des communes de manière progressive au cours de la soirée (avec un abaissement moyen constaté entre 50% et 80%). Enfin, 8 communes pratiquent l'extinction au minimum de 00h à 5h.

## CLÉS DE RÉUSSITE

La mise en place de la Trame noire repose sur une concertation étroite avec les communes et les partenaires, et une sensibilisation active du grand public, au moyen de sorties naturalistes nocturnes organisées durant la durée de l'étude et à l'occasion du Jour de la Nuit.

Plus généralement, les projets en lien avec la Trame noire rencontrent un engouement notable auprès des communes considérant les enjeux de réduction de consommation énergétiques et financiers.

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS

Certaines communes, sous pression électorale ou à la suite de plaintes d'habitants, ont été amenées à réaménager les horaires d'extinction. Le suivi se concentre aujourd'hui sur les actions mises en œuvre, faute de données initiales complètes permettant d'évaluer les résultats.

## MAÎTRISE D'ŒUVRE, COÛTS & FINANCEMENTS

Coûts : 44 112 euros TTC

Ortophoto : LNE, 29 700 euros TTC

Étude : Audicé biodiversité, Terroiko,

Modélisation : Dark Sky Lab

actions du PPEANP, a été support d'un ensemble de projets opérationnels sur le territoire qui participent à la restauration des corridors écologiques.

L'amélioration des continuités écologiques sur le territoire se poursuit : en plus du projet de restauration des berges à Lagny et Montévrain, la collectivité a pour ambition de réouvrir le ru du bras Saint-Père, de manière à restaurer la fonctionnalité de ce cours d'eau actuellement busé. La CAMG souhaite également restaurer le ru du déversoir de la Dhuis, en donnant au cours d'eau une morphologie sinuuse se rapprochant d'un écoulement naturel et en restaurant les milieux adjacents. Les principes de la Trame noire sont quant à eux implémentés dans les documents d'urbanisme au fil des révisions.

## EN SAVOIR PLUS

---

Présentation de Marne et Gondoire – Territoires engagés pour la nature :

<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires/engagements/communaute-dagglomeration-de-marne-et-gondoire>

Vidéo : les collectivités agissent pour la biodiversité - Garantir les trames écologiques sur le territoire de Marne et Gondoire : <https://territoires-engages-pour-la-nature.desmarques-etvous.fr/pqr/garantir-les-trames-ecologiques/>

Vidéo MOOC TVB – retour d'expérience de la CAMG : <https://vimeo.com/584872247?fl=pl&fe=sh>

## RÉDACTEUR

---

Capucine HENRY

Relecture : Emmanuelle FRAZDI, Olivier CARTIGNY, Fabien PAQUIER

## DATE DE RÉDACTION OU DE MISE À JOUR

---

Octobre 2025

## 6. BILAN ET PERSPECTIVES

---

Dès sa création, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a su déployer une politique ambitieuse en faveur des continuités écologiques, s'appuyant sur une combinaison d'outils réglementaires, de planification et d'actions opérationnelles. L'étude TVB, intégrée dans les